

No 38.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 24 OCTOBRE 1919.

PRIÈRES.

M. Henders, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport dudit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié le bill (No 7), Loi modifiant la Loi des Falsifications (concernant le gros son et le petit son ou les recoupes), et a convenu de le rapporter sans amendement.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un bill (No 36), Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques, lequel est lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 15), Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Le bill (No 33), Loi concernant l'acquisition du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer par Sa Majesté, est de nouveau délibéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la règle 25.)

M. Sheard propose, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, en vertu de la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés:—

Bill B (No 29) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Millie Wettlaufer."

Bill C (No 32) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur LeRoy Eastcott."